

Notre agenda 21



10 chantiers pour une ville
solidaire et durable



« Pourquoi un Agenda 21 à Chalette ? » est une question que chacun d'entre vous est en droit de se poser. La réponse est simple : au vu du contexte environnemental national, européen et planétaire, comme nous avons pu l'observer avec la tenue de la COP 21, il y a urgence ! Urgence d'un développement durable à l'échelle de la ville, urgence à contrer l'exploitation « marchande » de la nature !

Dans notre programme municipal, nous l'avons d'ailleurs mis au cœur de la démarche de la Ville. Nous nous appuyons sur les atouts de Chalette et sur ce qui a été engagé ces dernières années.

Bien sûr, le devenir de la Terre ne se règle pas seulement au niveau d'une ville mais appelle des modifications profondes des politiques internationales en matière de développement et de croissance ; il faut notamment combattre les logiques financières.

Le développement durable a des implications tout particulièrement sur les questions relevant de l'environnement. Ce constat est d'autant plus important que nous savons que les personnes les plus touchées par les pollutions et les problèmes de santé qui en découlent sont les personnes vivant dans des conditions sociales difficiles.

Il faut développer une véritable écocitoyenneté à Chalette ; il faut un développement dynamique mais harmonieux qui place la vie de tous ses habitants, sans exclusion, au cœur de son projet de ville.

Mixité sociale, diversité de l'habitat, des emplois et des équipements doivent y contribuer et permettre de la sorte la satisfaction de tous les Chalettois.

Ces choix sont déterminants pour une ville équilibrée, à taille humaine, mais aussi pour impulser et maîtriser toujours davantage le développement dont les Chalettois ont besoin.

Ainsi, ce document vous sera utile afin de prendre connaissance du diagnostic établi sur Chalette, des enjeux qui ont été déterminés et des chantiers devant être mis en place avec votre participation pour que nous puissions accomplir ensemble, au quotidien, cet Agenda 21.

Franck DEMAUMONT
Maire de Chalette-sur-Loing
Vice-Président de l'AME

Sommaire

Chalette engagée dans le développement durable	p. 4 et 5
Les temps forts de la construction de l'Agenda 21	p. 6 et 7
Chalette, ville singulière et solidaire	p. 8
Les principaux enjeux du territoire	p. 9
Un projet politique autour de trois engagements	p. 10
La structure de l'Agenda 21 chalettois	p. 11
Chantiers et propositions d'actions	p. 12 à 21
L'Agenda 21 en marche à Chalette	p. 22 et 23



Chalette engagée dans le développement durable

Le développement durable est, entre autres définitions, un développement « qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »¹. Alors que nos sociétés ont connu lors du siècle dernier un développement sans précédent, nous devons aujourd'hui apprendre à concilier les progrès économiques et sociaux sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète, afin d'assurer notre avenir à tous.



La prise en compte des «trois piliers» est la base du principe de développement durable : on ne peut agir sur l'un sans réfléchir aux conséquences sur les deux autres. Pour y parvenir, il est impératif de réfléchir à long terme et d'associer la société civile à la «gouvernance»² des projets de développement durable.

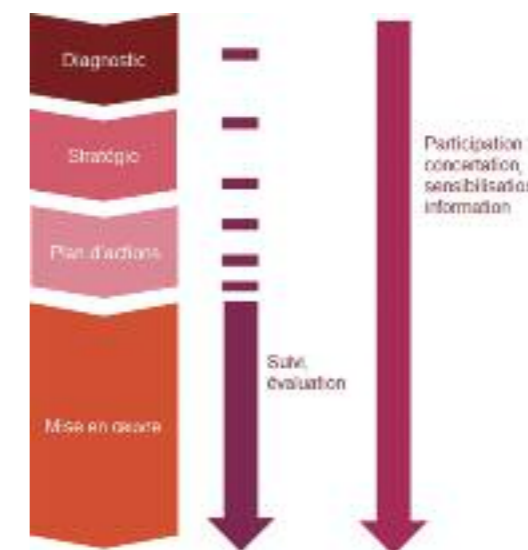
En 2013 la Ville de Chalette-sur-Loing a décidé de construire son Agenda 21³, un ensemble de projets et d'actions permettant d'inscrire le développement durable dans l'ensemble des politiques de la ville.

Les acteurs et les habitants du territoire ont été invités à y participer et ont apporté leur contribution tout au long de la démarche.

Aujourd'hui, l'Agenda 21 chalettois existe. La mise en œuvre et le succès de ses actions dépendent de tous : habitants, acteurs, élus et agents de la Ville.

Pour contribuer à faire de Chalette une ville solidaire et durable

- voir la rubrique Agenda 21 sur le site Internet : www.ville-chalette.fr
- poser des questions, proposer des idées : agenda21@ville-chalette.fr



¹ Définition de Mme Gro Harlem Brundtland, premier ministre norvégien, adoptée en 1992 au Sommet de la Terre de Rio tenu sous l'égide des Nations unies.

Ce sommet a officialisé la notion de développement durable et de ses trois piliers : l'économie, l'environnement et le social.

² Cette notion implique que les décisions, autrefois restreintes aux pouvoirs publics et institutionnels, doivent désormais être partagées avec la société civile.

³ Le nom vient de l'association entre Agenda : « ce qui doit être fait » et 21 : «pour le 21^e siècle» (Rio, 1992).



La Maison de la Nature et de l'Eau



Réaménagement du quartier de la rue Paul-Painlevé

Les temps forts de la construction de l'Agenda 21

Un diagnostic interne pour impliquer les agents de la Ville

Avant de travailler sur les actions à mener sur le territoire de Chalette, la Municipalité a souhaité mobiliser ses agents afin de valoriser les pratiques durables déjà en place et réfléchir aux éco-gestes à développer au sein des services.

Une sensibilisation et une formation des élus et des agents de la Ville ont été organisées et des «référénts Agenda 21» ont été identifiés parmi les agents. Ces référents constituent des relais dans les différents services de la Ville pour la diffusion des messages clés et des bons gestes de développement durable.

Ainsi, ont été produits et diffusés dans tous les services :

- Un guide des éco-gestes conçu avec les élus et les agents, recensant :
 - les actions déjà en place au sein de la Municipalité
 - les éco-gestes à développer pour une administration plus durable
- Des affiches de sensibilisation dans les bureaux et les locaux municipaux : centrées autour de quatre thématiques (déchets, déplacements, eau et électricité), elles ont pour but de rappeler quelques gestes et bons réflexes pour une collectivité plus durable. Les slogans ont été imaginés par les référents Agenda 21 lors d'un atelier collectif.



Un diagnostic territorial pour comprendre les enjeux propres à Chalette

Un état des lieux du territoire de Chalette au regard du développement durable a permis d'identifier les caractéristiques de la ville et de définir des objectifs pertinents et adaptés.

Une concertation multi-facettes à l'image des habitants de Chalette

Pour élaborer son Agenda 21, la Ville a souhaité donner une large place à la concertation pour recueillir les attentes et les idées d'actions de tous. Plusieurs rendez-vous ont été organisés pour toucher le plus grand nombre d'acteurs et d'habitants.

Des ateliers de travail thématiques ont été menés avec des acteurs du territoire pour comprendre les enjeux propres à leurs domaines, cerner leurs préoccupations et recueillir leurs idées de pistes d'actions durables.

- Acteurs de l'éducation : le 19 février (à l'école Camille-Claudé)
- Acteurs économiques : le 10 mars (au centre Aragon)
- Acteurs associatifs : le 10 mars (à la Maison des associations)

Pour aller à la rencontre des habitants, une exposition abritée sous un barnum et des animations ont été proposées au printemps dans chacun des 5 quartiers de Chalette. Ces moments de partage ont permis aux élus d'expliquer l'importance du développement durable au plus grand nombre et de centraliser, par quartier, les besoins et souhaits des Chalettois.

- Le Lancy : rue Paul-Painlevé, le 28 avril
- Le Bourg : rue Victor-Hugo, le 29 avril
- Vésines : place de la Commune de Paris, le 5 mai
- La Pontonnerie : place Albert-Camus, le 6 mai
- Kennedy Château-Blanc : devant l'école Pierre-Perret, le 22 mai.

L'exposition sur la démarche Agenda 21 de Chalette ainsi que des jeux autour du développement durable étaient également là les 6 et 7 juin 2015, à la Fête de Chalette, temps fort du calendrier des manifestations et moment convivial par excellence.

Le cahier de la concertation retrace l'ensemble des moments partagés avec les Chalettois pour réfléchir à l'Agenda 21 de leur ville. Il est téléchargeable sur le site Internet de la ville.

Du vivier d'actions aux propositions d'actions

La concertation avec les acteurs et habitants de Chalette a permis de faire émerger une centaine de pistes d'actions, convergentes ou contradictoires, présentant une ambition durable plus ou moins grande, et concernant des échelles diverses, du quartier à l'agglomération en passant par la ville.

Ces actions ont été triées et analysées avec un filtre développement durable puis réorganisées en fonction des trois engagements stratégiques de la Ville.

Deux dernières réunions de concertation, dites «remue-méninges»

ont alors été organisées le 16 juin 2015. À la première étaient conviés élus et services de la Ville. Les acteurs et habitants ont été invités à participer à la seconde. Grâce au travail de tous ces contributeurs, les pistes d'actions émises lors du diagnostic interne, des ateliers et des rencontres avec les habitants se sont transformées en propositions d'actions organisées en 10 grands chantiers pour Chalette.





Chalette, ville rebelle et solidaire



Faire vivre le droit au logement
Chalette s'engage

Concevoir un programme d'actions durables qui ressemble à la ville et à ses habitants nécessite de comprendre quels sont les enjeux et les problématiques spécifiques du territoire. C'est le rôle du diagnostic territorial.

Quelques éléments de repères

- Chalette-sur-Loing est une commune du Loiret très marquée par son réseau hydrographique (le Loing, le Solin, le canal de Briare, le canal du Loing et le canal d'Orléans).
- Chalette s'est développée avec l'installation de l'usine Hutchinson, spécialisée dans le caoutchouc, sur le site de l'ancienne papeterie de Langlée. Principal employeur de la commune et de l'agglomération, Hutchinson a profondément influencé tant le profil socio-professionnel chalettois, très ouvrier, que l'ensemble de l'économie du territoire.
- La dynamique migratoire soutenue, liée à cette présence industrielle, a, au fil des générations, constitué une diversité culturelle qui est aujourd'hui un des traits de caractère les plus marquants de Chalette.

Quelques chiffres clés

- 13 400 habitants au 1^{er} janvier 2015
- Un territoire de 13 km² dont 674 hectares occupés par la forêt domaniale
- 5 quartiers : Kennedy-Château-Blanc, le Bourg, Vésines, la Pontonnerie et le Lancy

Les résultats du diagnostic territorial

Les atouts à valoriser

- Un capital naturel important et de qualité (notamment le lac de Chalette et les zones naturelles)
- Une offre culturelle complète
- Un tissu associatif très riche basé sur une importante diversité culturelle
- Une population jeune et de nombreuses familles
- Une **identité industrielle forte** et des compétences locales (main d'œuvre qualifiée)
- Une AMAPP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne de proximité)

Les opportunités à saisir

- Un potentiel de développement pour les modes de transports doux
- Des opérations de renouvellement urbain et d'amélioration du cadre de vie
- Une culture de la concertation qui s'enracine (Assises de la Ville, Agenda 21)
- Une politique volontariste en matière de cohésion sociale
- Une dynamique démographique
- La poursuite de l'aménagement de la base de loisirs et des abords (construction d'une nouvelle piscine)
- Le développement du Très haut débit

Les faiblesses à prendre en compte

- Une armature urbaine complexe : absence de centre-ville identifié, étalement urbain...
- Une desserte en transports en commun méritant d'être améliorée
- Une population modeste qui souffre de nombreuses difficultés sociales
- Des problématiques fortes en matière de santé publique (diabète, maladies non dépistées...)

Les menaces à contrer

- Une précarisation croissante des ménages et ses conséquences (dont la précarité énergétique)
- Une déprise industrielle
- Une réduction des moyens du secteur public à combattre
- Des difficultés de renouvellement pour les instances d'animation locale



Les principaux enjeux du territoire

Les enjeux que le diagnostic territorial a permis d'identifier ont été croisés avec les 5 finalités du cadre de référence national¹. Ces 5 finalités permettent de couvrir tous les champs du développement durable. En sont ressortis les grands objectifs à atteindre grâce à l'Agenda 21 chalettois :

1-L'épanouissement de tous les êtres humains

- Privilégier le développement d'espaces publics, de lieux de convivialité
- Garantir une meilleure représentation des citoyens dans les projets en concertation
- Développer le Vivre-ensemble dans le respect de la laïcité et lutter contre les discriminations quotidiennes
- Favoriser l'Éducation populaire (accès à la culture, connaissance des droits...)
- Améliorer l'accès à la santé pour tous

2-La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations

- Lutter contre l'isolement de certaines catégories de la population
- Améliorer les liens entre les différents quartiers de la ville
- Apporter des solutions pour une mobilité accrue pour l'accès à l'emploi
- Garantir une offre d'équipements et de services accessibles à toutes les populations du territoire

3-La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

- Permettre le développement des mobilités douces sur le territoire
- Lutter contre la précarité énergétique
- S'approprier la lutte contre le changement climatique
- S'inscrire dans le PCET (Plan climat-énergie territorial mis en œuvre au niveau de l'agglomération et du Pays gâtinais)
- Améliorer la performance énergétique de la collectivité

4-La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

- Développer des activités vertes et durables (circuits courts entre les producteurs et les consommateurs, éco-tourisme...)
- Protéger la qualité de l'eau et maîtriser son utilisation

5-Des dynamiques de développement selon des modes de production et de consommation responsables

- Sensibiliser les acteurs économiques au développement durable (type Eco-défis)
- Intégrer les thématiques et les pratiques du développement durable dans l'offre culturelle
- Travailler sur des actions solidaires et éducatives (mise en place de jardins familiaux, travaux sur les déchets dans les écoles...)

Ces grands objectifs ont permis de nourrir la réflexion du comité de pilotage de la démarche Agenda 21 et de définir trois engagements :

- Participer à une ville pour tous
- Lutter contre le changement climatique
- Agir pour l'environnement

Ces trois engagements ont structuré les étapes de concertation et sont la colonne vertébrale de l'Agenda 21 pour faire de Chalette une ville solidaire et durable.



¹ - Pour faciliter la mise en place des Agendas 21 locaux, le Ministère a élaboré un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable, en s'appuyant notamment sur les membres du Comité national « Agenda 21 » présidé par la déléguée interministérielle au développement durable. Voir www.developpement-durable.gouv.fr/Le-cadre-de-reference

Le mouvement associatif, une richesse pour la ville



Un projet politique autour de trois engagements

Chalette a pris trois engagements qui correspondent aux grands enjeux de la Ville et répondent aux objectifs identifiés dans le diagnostic territorial. Ils font écho aux 5 finalités nationales du développement durable et plus généralement aux objectifs français et européens en matière de développement durable.

Ainsi, les sujets sur lesquels la Commune souhaite s'engager sont :

- **Participer à une ville pour tous** : développer le Vivre-ensemble, créer des lieux de convivialité, relier les quartiers, favoriser l'éducation populaire, améliorer la santé et la mobilité de tous.
- **Lutter contre le changement climatique** : travailler sur le thème de l'énergie en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments, favoriser les déplacements doux, et plus largement mettre en œuvre des actions s'inscrivant dans le Plan climat énergie territorial (PCET).
- **Agir pour l'environnement** : protéger l'eau et les ressources naturelles, développer des activités et des projets autour de la nature et de l'environnement, sensibiliser les habitants aux enjeux de préservation, mais aussi combiner solidarité et environnement pour une ville durable.

Chalette est une Ville engagée en tant que membre de l'Association française des Communes, Départements et Régions pour la paix qui est la branche française du réseau international «Mayors for Peace», fondé par les maires d'Hiroshima et de Nagasaki.

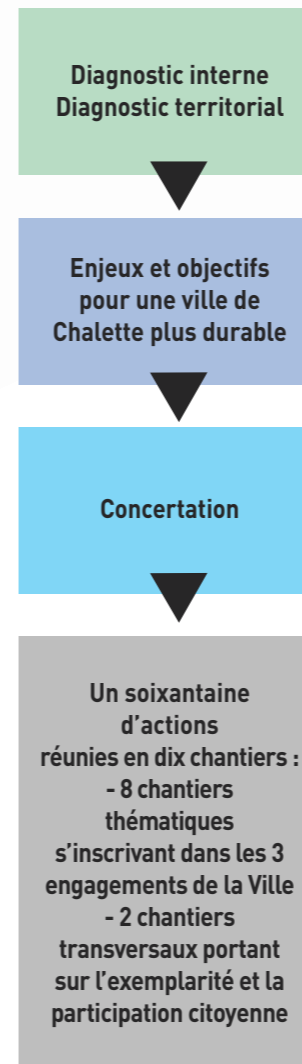
La culture de paix signifie pour Chalette un engagement international mais également un engagement local.

Chalette a une vision positive de la vie en commun, en lien avec la préservation de l'environnement, et en favorisant la participation démocratique dans tous les secteurs de la société. Cela figure parmi les fondations indispensables à la réalisation et au maintien de la paix.



La structure de l'Agenda 21 chalettois

À l'issue de la concertation, une soixantaine de propositions d'actions regroupées en 10 grands chantiers sont venues alimenter l'Agenda 21 chalettois. Ces 10 chantiers sont désormais la feuille de route pour Chalette, mais de nouvelles propositions peuvent être émises tous les jours et venir ainsi enrichir la démarche.



Promouvoir une collectivité exemplaire ; favoriser de nouvelles formes de participation citoyenne au travers de l'Agenda 21

- **Engagement 1 : Participer à une ville pour tous**
 - Améliorer le cadre de vie des habitants
 - Favoriser la mixité (générations, sexes, cultures, handicaps...) grâce à la culture, au sport et aux loisirs
 - Mettre en place des actions durables en faveur d'une solidarité tant locale que globale
- **Engagement 2 : Lutter contre le changement climatique**
 - Limiter les déplacements individuels en voiture
 - Adopter de nouvelles pratiques énergétiques (chauffage, éclairage...)
- **Engagement 3 : Agir pour l'environnement**
 - Sensibiliser les Chalettois, petits et grands, à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles
 - Favoriser des pratiques alimentaires plus saines
 - Produire moins de déchets et recycler mieux

Grâce aux contributions de tous, des propositions d'action illustrent déjà ces chantiers ; elles seront déclinées en actions lors de l'étape de mise en œuvre de l'Agenda 21. La démarche est collective et dynamique : des partenaires (acteurs et habitants) seront associés pour que la mise en œuvre des actions soit participative et partagée. Et le programme d'actions est amené à évoluer au fil des propositions. Autant de raisons qui doivent encourager chaque habitant à s'engager au côté de la Municipalité pour la mise en route de cet Agenda 21, moteur vers une ville de Chalette encore plus solidaire et durable ! La partie suivante présente les 10 chantiers de l'Agenda 21 chalettois ainsi que quelques actions détaillées. Ces dernières, parmi d'autres, avaient été travaillées par les acteurs internes et externes lors des réunions Remue-méninges.

Chantier 1 :

Améliorer le cadre de vie des habitants

L'amélioration du cadre de vie des habitants recouvre un large panel d'actions possibles. Dans le cadre de l'Agenda 21, ces actions visent à promouvoir un territoire plus agréable à vivre, favorisant plus de mixité et de solidarité au sein de la ville. Les actions concernent ainsi tout autant la question des espaces verts que l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Les actions proposées :

Quartiers & cadre de vie

- Rendre plus accueillants et conviviaux les chemins de promenade et les espaces publics : plus de bancs à proximité des stades, un espace couvert, un panier de basket...
- Créer des espaces publics
- Mettre en place des panneaux d'information dans les quartiers pour diffuser les informations locales et créer des lieux d'échange
- Garantir l'accessibilité de l'espace public à toutes les personnes en situation de handicap (dont les malvoyants)
- Améliorer l'accès au numérique et au haut-débit notamment pour permettre l'accès aux chaînes internationales
- Responsabiliser les habitants en matière de déchets dans l'espace public
- Créer un éco-quartier

Chantier 2 :

Limiter les déplacements individuels en voiture

Les mobilités constituent une thématique majeure dans l'optique d'un territoire plus durable. La question des déplacements s'inscrit en effet dans la lutte contre le changement climatique (réduction des consommations d'énergies fossiles) mais aussi la protection de l'environnement via la réduction des pollutions ou encore la promotion de modes de vie plus sains. Enfin, l'optimisation des transports en commun permet de lutter contre les inégalités, notamment en matière d'accès à l'emploi.

Les actions proposées :

Mobilité

- Faire prendre en compte par l'Agglomération les besoins en transports en commun des Chalettois et développer la mise en place d'une navette inter-quartiers
- Permettre le développement du covoiturage (communication, logistique, aires de covoiturage)
- Faciliter les déplacements piétons (chemins protégés pour les piétons, aménagement des trottoirs, signalétique...)
- Faciliter les déplacements à vélo dans la ville (installations de pistes cyclables, parkings, garages à vélo, signalétique...)
- Développer l'accès aux véhicules et vélos à assistance électrique

Éducation

- Mettre en place un Pédibus

Proximité

- Développer les commerces de proximité et/ou les points relais pour limiter les déplacements en voiture

Une action en détail...

Le Pédibus

Le principe :

Les autobus pédestres - ou Pédibus - sont un mode de ramassage scolaire basé sur les circulations douces. À tour de rôle, des parents ou accompagnateurs bénévoles (enseignants, grands-parents, retraités...) conduisent, à pied ou à vélo un petit groupe d'enfants, de la maternelle au CM2, vers l'école. Le convoi suit un itinéraire précis pour arriver en toute sécurité et à l'heure à l'école. Comme pour le bus, les enfants rejoignent des points d'arrêts déterminés au plus près de leur domicile, respectant des horaires de passage bien définis.

Les objectifs du Pédibus sont, entre autres, la réduction du trafic automobile aux abords des écoles, la sensibilisation à la sécurité routière, et la promotion des déplacements actifs.

À Chalette :

Le Pédibus permettrait la promotion de l'exercice physique, une amélioration de la santé des citoyens mais aussi le renforcement des liens sociaux et des systèmes de solidarité locaux. Il repose en effet sur un système d'entraide, d'échange, et, pourquoi pas, de renforcement des liens intergénérationnels.

La mise en place d'un Pédibus a été l'objet de plusieurs propositions tout au long de la concertation, et d'un travail plus approfondi lors des réunions «Remue-Ménages». Elles ont permis d'identifier les conditions pour finaliser le projet, notamment en associant très en amont de la démarche les parents d'élèves et les acteurs de l'école. Le quartier du Bourg et l'école Camille-Claudiel semblent les plus indiqués pour mettre en place un Pédibus à court terme. Cela peut être intégré à l'étude d'urbanisme en cours sur le quartier du Bourg, notamment dans le plan de circulation douce.



Le "Car à Pattes" de Reignac-sur-Indre (ADEME - Région Centre)

Un projet engagé

Une navette inter-quartiers

L'Agglomération détient la compétence des transports urbains. Un combat est mené auprès d'elle par les élus de Chalette pour la mise en place d'une navette gratuite de centralité permettant de relier la place Jean-Jaurès, les quartiers du Bourg et du Lancy aux quartiers de la Pontonnerie, de Vésines et Kennedy / Château-Blanc sans avoir à transiter par l'arrêt Mirabeau à Montargis. Cela permettrait l'accès à tous les équipements publics de la commune (médiathèque, ludothèque, maisons de quartier, piscine, équipements sportifs...) et aux commerces de proximité. Une nouvelle délégation de service public relative aux transports urbains sera étudiée de nouveau en 2017 par l'Agglomération. Et nous entrons dans une phase de réforme du Plan Local d'Urbanisme (ex Plan d'occupation des sols) : celui-ci est intercommunal et va dorénavant englober le Plan de Déplacement Urbain et le Plan Local de l'Habitat. Les élus de Chalette vont profiter de cette réforme pour intensifier leur combat afin de multiplier les arrêts et la fréquence des bus. Les Chalettois sont invités à participer à la lutte pour faire aboutir cette action.



Chantier 3 :

Mettre en place des actions durables en faveur d'une solidarité tant locale que globale

Une politique locale de solidarité doit offrir à tous des conditions de vie satisfaisantes. Il s'agit de développer l'écoute des habitants par des actions de proximité et en contribuant à tisser des liens entre les femmes et les hommes de toutes les générations, entre les quartiers, entre les villes et les espaces ruraux qui les entourent, comme avec les territoires proches ou lointains.

Les actions proposées :

Solidarité

- Créer un service de solidarité de proximité
- Agir contre la précarité liée au logement (droit au logement, lutte contre la précarité énergétique, l'exclusion...)
- Favoriser l'Économie sociale et solidaire sur le territoire
- Élargir le domaine d'action de l'épicerie sociale pour en faire un lieu d'initiatives solidaires
- Créer une régie de quartier

Accès à la connaissance

- Permettre l'accès au droit des citoyens
- Mettre en place des rencontres avec des associations à but humanitaire et/ou solidaire dans les écoles

Santé

- Agir pour l'accès aux soins
- Créer un Centre de santé public

Chantier 4 :

Favoriser la mixité grâce à la culture, au sport et aux loisirs

La question de la mixité (générations, sexes, cultures, handicaps, etc.), bien que n'étant pas ciblée précisément dans le cadre de référence, s'inscrit dans la troisième finalité «La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations». La mixité, dans ses différentes formes, constitue un levier pour diminuer les exclusions et les fractures sociales du territoire. Pour l'Agenda 21 de Chalette, il a été décidé d'identifier trois principaux vecteurs : la culture, le sport et les loisirs.

Les actions proposées :

Accès à la connaissance

- Sensibiliser les plus jeunes en matière de citoyenneté, de laïcité et de connaissance de l'autre
- Agir pour la parité (par exemple faciliter l'accès des femmes à la science)

Sports & Loisirs

- Mettre en place des rencontres sportives inter-écoles
- Favoriser le sport au féminin
- Promouvoir le handisport

Solidarité & Proximité

- Favoriser l'intergénérationnalité via des lieux, des activités (par exemple une aide aux devoirs par des seniors bénévoles) et l'anticiper dans les documents d'urbanisme
- Avoir une salle pour des ateliers parentalité dans les quartiers
- Mettre en place un **réseau d'échange de services et de savoirs** (tutorats de jardinage, d'informatique, de bricolage, par exemple via Internet ou des affichages dédiés)

Création d'un service de solidarité de proximité

Une action en détail...

Un réseau d'échange de services et de savoirs

Le principe :

Il s'agit d'un système de troc de compétences, le plus souvent gratuit, entre des particuliers, dans des domaines très variés tels que le bricolage, le jardinage ou encore la garde d'enfants.

Le concept de l'échange de services et de savoirs répond à une double préoccupation portant à la fois sur le renforcement de la solidarité et de la cohésion locale, et il permet de lutter contre l'isolement. C'est une action intergénérationnelle et interculturelle.



À Chalette :

L'idée d'un tel réseau d'échange a été proposée lors de la concertation, notamment dans le cadre des rencontres avec les acteurs associatifs. Cela répond en effet à une préoccupation forte qui est de permettre aux habitants les moins favorisés de mieux accéder à des services du quotidien. Il s'agit également de renforcer les liens entre les citoyens et de valoriser les savoir-faire de chacun.

Des projets partagés, la Régie de quartier

La régie de quartier est une association à vocation économique et sociale.

Les régies de quartier portent, sur des territoires en difficultés, un projet original, entre insertion par l'activité économique, éducation populaire et économie solidaire. Cela peut être un quartier, voire plusieurs, c'est parfois intercommunal. C'est avant tout un projet citoyen : il implique des habitants au cœur du dispositif : ils sont usagers du service rendu, bénéficiaires des emplois offerts, acteurs de la mobilisation démocratique dans la vie associative. Les habitants sont associés à tous les stades du projet afin de renouer le dialogue et de changer de regard sur leur quartier.

Création d'un centre de santé public : le droit à la santé pour tous !

C'est un lieu de proximité répondant au problème de désertification médicale et dispensant les soins de premier recours pour toute personne qui le souhaite, dans le cadre d'un projet de santé porté par des médecins.

Cette structure prend en compte les besoins de santé comprenant : le dépistage, le diagnostic, le traitement et le suivi des patients, la prévention (l'éducation pour la santé, les actions sociales...). Elle permet de bénéficier d'une médecine de qualité pour tous et propose systématiquement le tiers-payant, elle ne pratique aucun dépassement d'honoraires. Le suivi régulier du remboursement des actes permet l'équilibre financier. Le centre de santé centralise une offre de soins complète dans un même lieu par une équipe pluridisciplinaire de médecins salariés : généraliste, dentiste... Il est très actif en faveur de la santé de la mère et de l'enfant, du maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap grâce à des visites à domicile en cas de nécessité. Il participe au désengorgement des urgences.





Chantier 5 :

Produire moins de déchets et recycler mieux

Au regard des problématiques globales liées à la pollution des espaces naturels notamment marins, de protection de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique, la question de la gestion des déchets s'intègre parfaitement dans les objectifs d'un Agenda 21. Les actions en direction des déchets peuvent prendre plusieurs formes selon les étapes d'intervention. De la sensibilisation au recyclage, en passant par la prévention, de nombreux chantiers sont à mener : éducation citoyenne, limitation du gaspillage alimentaire, réemploi des objets, tri et recyclage ...

Les actions proposées :

Gestion responsable & Services au public

- Organiser un réseau de points de collecte de certains déchets (par exemple les piles) au sein des locaux de la Ville (écoles, mairie, etc.) et communiquer
- Communiquer sur les points de collecte de vêtements, objets, livres...
- Systématiser les emplacements et la logistique pour faciliter le tri sélectif
- Favoriser le compostage domestique
- Travailler en partenariat avec les habitants de l'éco-quartier (compostage, récupération des eaux de pluie...)

Éducation

- Développer des opérations «Ville propre» au travers de quelques initiatives phares
- Sensibiliser et agir pour limiter le gaspillage alimentaire, notamment à l'école

Solidarité

- Mettre en place des initiatives en faveur de la seconde vie des objets (l'installation d'une boîte à dons par exemple...)

Développement économique

- Soutenir les activités de valorisation des déchets (récupération/recyclage) : SMIRTOM, économie circulaire, économie solidaire et sociale

Chantier 6 :

Adopter de nouvelles pratiques énergétiques

Face au changement climatique et à l'augmentation des foyers en difficulté financière, voire en situation de précarité, l'adoption de nouvelles pratiques énergétiques est désormais une urgence. Les territoires, leurs acteurs et leurs habitants doivent contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre en maîtrisant leurs consommations d'énergie et en favorisant la production d'énergies renouvelables. Tous les secteurs sont concernés : chauffage et éclairage, transports, construction...

Les actions proposées :

Accès à la connaissance, éducation

- Rendre accessible et concrète la question de la consommation d'énergie pour tous les Chalettois (évaluation des consommations, communication sur les enjeux, faire connaître l'Espace info énergie...)
- Parvenir à un réel changement de pratiques dans les logements et les bâtiments

Gestion responsable & Services au public

- Communiquer sur la réhabilitation d'un bâtiment spécifique
- Optimiser l'éclairage public et communiquer sur les efforts mis en place

Une action en détail...

La boîte à dons

Le principe :

Une boîte à dons (Givebox en anglais) est une boîte ou des étagères, accessibles à tous, prévues pour accueillir toutes sortes d'objets devenus inutiles pour leurs propriétaires : vêtements, petits meubles, appareils électroménagers, jouets, ustensiles de cuisine, vaisselle, CD ou DVD... Inventé en 2011 par un jeune Berlinois, ce concept est en train de se développer en Europe et notamment en France : à Nantes, au Havre, à Angers, ou encore à Lyon. Une boîte à dons permet de limiter ses achats et de moins jeter d'objets, elle remplit donc deux objectifs complémentaires : dépenser moins et gaspiller moins. En outre, sa gestion étant collective, elle peut permettre de créer du lien social au sein d'un quartier.

À Chalette :

L'idée d'une boîte à dons s'est imposée lors de la concertation dans les quartiers. Moderne, alternatif et solidaire, le principe ressemble à Chalette. La réunion Remue-méninges a déjà permis de lancer plusieurs pistes de réflexion : comment bien expliquer le principe et la plus-value aux habitants ? Veiller à trouver le bon emplacement, voir comment gérer des objets un peu encombrants, discuter du projet avec les associations locales (Secours populaire, Secours catholique), mais également être vigilants par rapport aux risques de dégradation et de revente des objets. La fabrication de la boîte par des Chalettois (comme l'a été la boîte à idées pour l'Agenda 21) et la responsabilisation des habitants du quartier pour sa gestion seront des atouts.



«Cet espace vous appartient.

C'est une zone de dons et d'échanges. Le jeu consiste à apporter ce que l'on n'utilise pas et à prendre ce qui nous intéresse. L'idéal serait de compenser chaque prélèvement par un apport. Il est recommandé de ne prendre qu'un objet par jour et par personne.»

Texte accompagnant la boîte à dons de Besançon

Un projet engagé

Le compostage

Afin d'inciter les particuliers à composter leurs déchets, la Ville a fait fabriquer des bacs à compost par les élèves de la SEGPA du collège Paul-Eluard. Ces composteurs d'une contenance de 600 litres sont réalisés dans du Douglas non traité, bois naturellement imputrescible. Ils sont dotés d'un couvercle ouvrant et d'une partie basse amovible pour permettre de retirer le compost mûr. La Ville les vend aux Chalettois pour la somme de 31 €, sachant qu'elle a de son côté pris en charge 25 € sur le coût de fabrication. Les bacs sont livrés avec un petit guide de l'ADEME sur le compostage domestique.





Chantier 7 :

Sensibiliser les Chalettois, petits et grands, à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

Rassembler les acteurs pour connaître l'état du patrimoine naturel et paysager local, diffuser et mutualiser cette connaissance, sensibiliser pour agir sur les pressions qui l'affectent, telles sont les actions possibles dans le cadre d'un Agenda 21 pour préserver le territoire et transmettre aux générations futures un patrimoine préservé et valorisé.

Les actions proposées :

Éducation

- Monter des projets durables à l'échelle des établissements scolaires (label éco école, Agenda 21 scolaire...)
- Sensibiliser plus particulièrement les jeunes Chalettois (en les incitant à créer un club nature par exemple)
- Valoriser les entreprises qui mènent des actions environnementales (communiquer, présenter les actions dans les écoles...)

Gestion responsable

- Préserver la qualité de l'eau (rivières et nappes souterraines)
- Développer le rayonnement de la Maison de la nature et de l'eau (MNE)
- Inciter les Chalettois à participer à des projets comme des jardins familiaux ou jardins partagés

Chantier 8 :

Favoriser des pratiques alimentaires plus saines

La santé est un enjeu intégrateur pour les territoires, qui requiert la participation de toutes les parties prenantes. Réduire les inégalités en matière de santé commence par une meilleure connaissance de la santé de chacun, de ses conditions de vie et de travail, de ses besoins. Il faut aussi former et informer les habitants et les acteurs sur l'ensemble des composantes qui contribuent à la santé. Les modes d'action sont multiples pour offrir un cadre de vie sain et agréable : décisions d'urbanisme, amélioration de la qualité des milieux (eau, air, sols), réduction des nuisances ou encore aménagement des temps.

Les actions proposées :

Santé, Biodiversité & Éducation

- Proposer un repas végétarien à la cantine, par exemple dans le cadre de la Semaine du goût
- Accompagner la création d'un potager géré par une association ou une entreprise de réinsertion
- Développer une ferme pédagogique
- Favoriser l'agriculture biologique locale (production et transformation), notamment pour fournir la restauration municipale, en partenariat avec les acteurs et les territoires voisins
- Promouvoir une AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne)

Une action en détail... L'AMAPP du Loing



L'AMAPP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne de proximité) s'engage à défendre et à promouvoir l'alimentation biologique et de proximité. Comment ? Les consommateurs s'engagent à pré-financer une part de la production et à venir la chercher lors des distributions et corrigent les aléas auxquels sont soumis les producteurs, notamment en acceptant le retard ou l'absence de certaines livraisons. De leur côté, les agriculteurs informent les consommateurs sur leurs techniques de production, respectueuses de l'environnement ; ils partagent avec eux leur expérience. Le prix de vente de leurs produits est équitable, pour eux comme pour les consommateurs. En rapprochant consommateurs et producteurs, l'AMAPP a pour but de maintenir les exploitations locales pratiquant une agriculture durable. En achetant leur part de production à l'avance, les consommateurs garantissent un revenu au paysan. L'AMAPP participe ainsi au maintien d'une agriculture de proximité et à la gestion de la pression foncière. Les avantages des Amapp peuvent aussi se regrouper selon les 3 axes : écologiquement sain, socialement équitable et économiquement viable.

L'AMAPP du Loing située dans la commune de Chalette : les livraisons des paniers de légumes ont lieu tous les vendredis entre 18h30 et 19h30, 3 rue Jean-Jaurès. Tous les produits proviennent de producteurs locaux (Loiret, sud Seine-et-Marne, ouest de l'Yonne). L'AMAPP du Loing distribue, en dehors des légumes, de nombreux produits issus à 100% de l'agriculture biologique : œufs, pains et farines, fruits, cidre et jus de fruits, lait et produits laitiers, viande (poulet, agneau, bœuf, porc), pâtes, crêpes et galettes ...

Un projet engagé Proposer un repas végétarien à l'école



- Il rencontre également des enjeux plus sociaux tels que la protection du foncier à destination des cultures vivrières, occupées par des plantes fourragères, les conséquences de la surpêche pour les pêcheurs locaux ou encore évidemment les questions d'éthique animale. Pour ces différentes raisons, la mise en place d'un repas végétarien dans les cantines s'inscrit dans les problématiques d'un Agenda 21.

À Chalette :

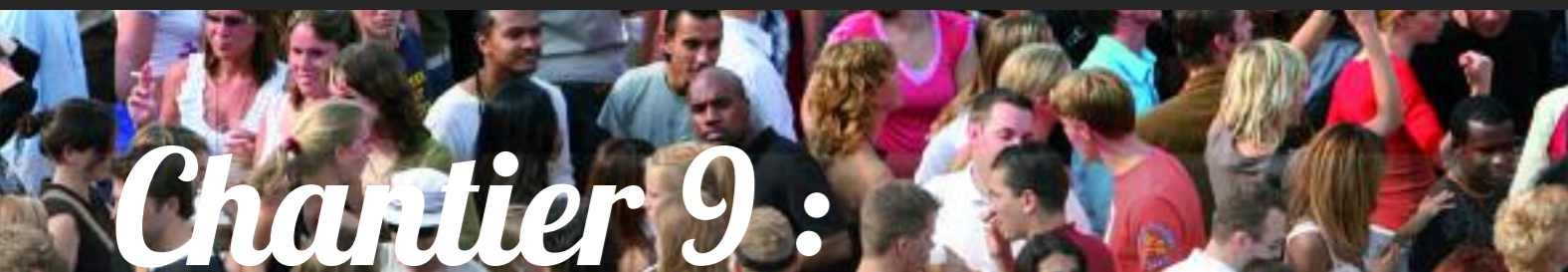
Le projet d'introduction d'un repas végétarien dans les cantines scolaires a été évoqué lors des rencontres habitants et repris à l'occasion des ateliers Remue-méninges. Outre les objectifs cités précédemment, il correspond à plusieurs enjeux partagés à Chalette sur la problématique de l'alimentation. Le développement de pratiques alimentaires plus saines est un projet important pour la Ville, de même que l'ouverture au goût et à la diversité des saveurs.

Le principe :

Le repas végétarien en restauration collective, et particulièrement à destination des scolaires, répond à plusieurs objectifs.

- La lutte contre le changement climatique : l'élevage constitue un des facteurs identifiés dans le changement climatique. En effet, près de 18% des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial sont provoqués par l'élevage industriel.
- La recherche de pratiques alimentaires plus saines. Plusieurs rapports dont celui de la FAO ⁽¹⁾ mettent en effet en exergue les conséquences néfastes de la surconsommation de viande sur la santé et valorisent au contraire les apports végétaux.

(1) Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture



Chantier 9 :

Une collectivité exemplaire

En matière d'éco-responsabilité, le secteur public se doit d'être exemplaire. Il détient un formidable levier, grâce aux partenariats et aux contrats qu'il conclut, pour modifier les modes de production et de consommation. Il s'agit de concevoir des équipements collectifs et des services publics de qualité, satisfaisant aux finalités du développement durable, et de mettre en place une dynamique interne susceptible de les intégrer dans les pratiques administratives quotidiennes ainsi que dans les relations internes comme externes.

Les actions proposées :

Gestion responsable

- Promouvoir le rôle d'éco-agent de la Ville de Chalette
- Adopter des pratiques éco-responsables et durables dans les locaux de Chalette dans la continuité du guide des éco-gestes, notamment :
- Intégrer le développement durable dans les clauses de marchés publics (papier recyclé notamment)
- Systématiser l'usage du recto-verso dans les services
- Mettre en place des procédures pour l'extinction de l'éclairage et des ordinateurs au sein des services
- Réguler automatiquement le chauffage dans les services et interdire l'usage de radiateurs d'appoint

Biodiversité & Ressources naturelles

- Poursuivre les efforts dans la gestion raisonnée des espaces verts pour aller vers le «zéro phytosanitaire» et communiquer sur cette démarche
- Utiliser des moutons pour l'entretien de certains espaces verts

Mobilité

- Former les agents à l'éco-conduite
- Faciliter l'organisation du covoiturage (notamment pour les agents partant en formation)
- Favoriser l'utilisation de vélos à assistance électrique

Chantier 10 :

Favoriser de nouvelles formes de participation citoyenne

La Ville de Chalette a l'expérience de la concertation (Assises de la Ville, Agenda 21) et ses habitants se retrouvent régulièrement lors de manifestations conviviales, voire festives (Fête de Chalette). La mise en œuvre de l'Agenda 21 permettra de pérenniser cette participation et de réfléchir à de nouvelles modalités permettant de rencontrer notamment les Chalettois d'origine étrangère et les citoyens les plus jeunes.

Les actions proposées :

- Développer des formes de participation citoyenne (démocratie locale, projets urbains...)
- Permettre la pérennité des instances existantes (comités de quartier) en inventant de nouvelles formes de mobilisation
- Valoriser les projets porteurs d'une dimension participative
- Organiser ou renforcer via l'Agenda 21 des moments de convivialité
- Organiser chaque année la journée de l'Agenda 21 chalettois, notamment pour faire un bilan de ce qui a été fait et de ce qui est à programmer
- Réfléchir à la création d'une régie de quartier (association d'habitants pour gérer l'entretien des espaces verts ou des bâtiments)

Une action engagée Le vélo à assistance électrique

Une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)

Afin de favoriser l'usage de véhicules non polluants adaptés à la circulation en milieu urbain, la Ville a instauré un dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique. Il s'agit d'une subvention fixée à 15% du prix d'achat TTC d'un vélo à assistance électrique neuf homologué, dans la limite de 250 € TTC par vélo. Cette offre s'adresse aux particuliers résidant sur le territoire de la commune de Chalette, dans la limite d'une subvention par foyer et par an, et dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année en cours.



Projet

Développer le covoiturage dans les services municipaux

Le principe :

Les déplacements professionnels quotidiens et occasionnels étant le plus souvent faits en voiture et individuellement, ils sont la source d'encombrements et de pollutions (bruit, émissions de gaz à effet de serre) qui pourraient être limités par l'utilisation, par plusieurs personnes, d'un même véhicule. Si cette pratique va à l'encontre des habitudes des conducteurs (impression de manque de liberté, de perte de l'intimité de son habitacle), elle est néanmoins désormais en croissance. En effet, aujourd'hui le covoiturage a le vent en poupe et sa convivialité s'ajoute aux économies de carburant ainsi réalisées.



À Chalette :

Engagée dans le développement durable, Chalette doit faire preuve d'exemplarité. Les pratiques de ses élus et agents au sein des locaux municipaux, mais aussi les déplacements domicile-travail et les voyages professionnels doivent évoluer vers plus de durabilité. Le covoiturage est affaire de sensibilisation mais implique une organisation logistique. Lors de la réunion Remue-méninges, Ville et acteurs ont fait plusieurs propositions :

- Etudier les trajets des agents et des élus de la ville et de leurs partenaires lors des réunions à l'extérieur
- Travailler avec la direction des ressources humaines sur la centralisation des lieux de formation, diffuser la liste des participants pour qu'ils puissent se mettre en relation
- De la même manière, diffuser l'information sur les véhicules réservés pour les déplacements professionnels auprès de la Direction générale des services
- Sensibiliser et communiquer via des affiches notamment sur les véhicules, une note aux agents et élus... et avoir une approche ludique («carnet à points»).



Le Département du Loiret a lancé son site decovoiturage en 2012

(www.covoiturage-loiret.com). Ce projet, qui s'accompagne également d'un relais dans les réseaux sociaux, s'inscrit dans une politique globale, avec notamment la présence d'une quinzaine d'aires de covoiturage dont trois implantées spécialement par le Conseil départemental.



Le jardin potager du Gué aux Biches à ses débuts

L'Agenda 21 en marche à Chalette

La réussite de l'Agenda 21 passe par le lancement de nouvelles actions solidaires et durables, mais aussi par l'inscription de la démarche dans les moments forts de la Ville de Chalette. Cet élan est déjà amorcé, comme l'illustrent les exemples suivants.



Ça pousse !



Dans le stand A21 au Festival des Croqueurs de pavés

Des jardins potagers familiaux

Dans le quartier du Gué aux Biches, à proximité des immeubles collectifs, la Ville a clôturé un terrain de 900 m², installé une cuve à eau et labouré des parcelles qu'elle a proposées aux habitants souhaitant jardiner. Le 10 juin 2015, Espérance Patureau, conseillère municipale déléguée à l'environnement, distribuait plants et outils aux premières personnes intéressées qui ont allégrement «désempierré» leur lopin de terre pour procéder aux premières plantations. Depuis, le bouche à oreilles a fait son œuvre et à la fin de l'été, les 27 parcelles étaient attribuées. Un règlement intérieur a été signé par les jardiniers pour préciser les conditions d'utilisation dans le cadre de cette mise à disposition gratuite. L'expérience sera étendue à d'autres quartiers de la ville, en fonction du foncier disponible et aménageable.

Le contexte

Chalette est une des communes du Loiret où les habitants ont les plus bas revenus. Pour les aider dans leur quotidien, la Municipalité a souhaité installer des jardins familiaux pour réaliser un petit potager.

Le principe

Proposer aux habitants de logements collectifs des parcelles de petite taille pour contenter le maximum de personnes et avoir des potagers gérables par des jardiniers novices.

Les conditions

- Cultiver sans engrais de synthèse ni pesticides – autrement dit en agriculture biologique
- Habiter un immeuble collectif et ne pas avoir de terrain par ailleurs
- S'engager à faire un jardinage de consommation personnelle et de loisir, sans objet commercial
- S'engager collectivement sur une gestion et un respect de l'environnement, concrétisés par un règlement intérieur (respect du site, organisation, gestion de l'eau, gestion des déchets, entretien du site, parcelle commune éventuelle, etc.)

L'Agenda 21 invité aux 10 ans du Festival des Arts de la rue

Comme les années précédentes, le Festival s'est déroulé sur le site de l'ancienne usine Van Leeuwen, rue Nelson-Mandela à Chalette, les 5 et 6 septembre 2015. Cette année, le festival a fêté ses 10 ans avec deux belles journées de partage et de spectacles. Une vingtaine de compagnies se sont produites, souvent bénévolement, pour le plus grand plaisir des visiteurs.

A la demande de la compagnie Les Croqueurs de pavés, le barnum Agenda 21 était également de la fête avec son exposition et des jeux fabriqués à partir d'éléments recyclés (mini babyfoot à partir de boîtes à chaussures, bilboquets à partir de bouteilles...) qui ont interpellé grands et petits.



Photos extraites des différentes réunions de quartier

Appropriation et mise en œuvre de l'Agenda 21

Le document «10 chantiers pour une Ville de Chalette solidaire et durable» signe le départ de la mise en œuvre concrète de l'Agenda 21 chalettois. Les propositions d'actions identifiées lors de la concertation doivent maintenant se traduire en projets de plus ou moins long terme et être appropriés par les services de la Ville et les habitants qui seront les porteurs de ces projets.

Des principes incontournables

La réussite d'un Agenda 21 se mesure dans les résultats des actions prévues, mais aussi dans l'évolution des modes de travail qu'il a permis de générer, à la fois en interne (municipalité) et en externe, avec ses partenaires habituels ou nouveaux (acteurs institutionnels, acteurs socio-économiques, habitants).

Ainsi, parmi les principes fondateurs de l'Agenda 21, la transversalité entre les services et la concertation, garante du lien avec les citoyens, constitue des lignes de force majeures indispensables pour faire aboutir des projets de développement durable.

L'implication des agents de Chalette constitue un point important de la mise en œuvre des actions, tant en matière de cohérence des actions de la Ville que de communication auprès du grand public.

Des principes d'organisation

Pour guider la mise en œuvre des actions de l'Agenda 21 chalettois, deux instances sont proposées par la Municipalité :

- **Le comité de suivi** sera l'instance décisionnelle de la démarche Agenda 21 (gestion de la démarche dans sa globalité). Composé du maire, des élus concernés par la démarche, du cabinet du maire, de la directrice générale des services, de la coordinatrice de l'Agenda 21 et du responsable de la communication, il se réunira au moins deux fois par an.

- **Le groupe Projet** sera chargé du suivi opérationnel des actions Agenda 21 afin de porter et de mettre en route les actions. Il rassemblera les porteurs de projet (une ou plusieurs actions) qui seront, autant que faire se peut, des binômes rassemblant des agents des services de la Ville et des acteurs socio-économiques et citoyens mobilisés.

Un principe général

Désormais l'Agenda 21 sera de tous les grands événements chalettois (vœux du maire, Fête de Chalette...) et chaque année un temps fort sera particulièrement consacré au bilan de la démarche, à la présentation des actions mises en place, et à l'émergence et la mobilisation de nouveaux porteurs de projets.

Les 10 chantiers sont la feuille de route de Chalette pour une ville encore plus solidaire et durable.

Initiée par la Municipalité, cette démarche n'aboutira qu'avec le concours de tous : habitants, agents, acteurs, élus.

Tous les Chalettois sont invités à partager, concrétiser et faire progresser ce grand projet, car chacun est concerné.

Contact : Laurence Duval, coordinatrice de l'Agenda 21
Tél. : 02 38 93 11 00
E-mail : agenda21@ville-chalette.fr



Ce document a été élaboré par la Ville de Chalette accompagnée de Françoise Bénévise et de Cécile Lecoq pour le cabinet RCT.

Pour toute information complémentaire, contactez Laurence Duval, coordinatrice de l'Agenda 21 :
02 38 93 11 00 • Agenda21@ville-chalette.fr